

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2019

Date de convocation : 26 novembre 2019  
Sont présents 14 conseillers municipaux.

Excusé : VANZAVELBERG Virginie      Pouvoir à PALLARD Sandrine  
Excusé : CARNEIRO Emilie            Pouvoir à CHARBEAUX Julie  
Excusé :                                    Pouvoir à  
Absents :

Début de la séance à 20 h 35  
Secrétaire de séance : PALLARD Sandrine

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :  
- Attribution indemnité de chaussures + indemnité de petits équipements pour 2020  
- Réaménagement d'un bâtiment en maison d'accueil pour personnes âgées

## **1) CONVENTION FOURRIERE SPA 2020**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention fourrière pour 2020. Il informe le Conseil Municipal qu'en accord avec la SPA de Périgueux et avec les services de l'Etat concernés, la contribution pour 2020 sera de 80 centimes d'euros par habitant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

POUR 16 voix    CONTRE 0 voix    ABSTENTION 0 voix

## **2) ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL CNP 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler pour 2020 les contrats d'assurance CNP Assurance concernant la prévoyance lors des arrêts maladie et accidents de travail des employés municipaux. Le renouvellement de ces contrats est approuvé à l'unanimité.

POUR 16 voix    CONTRE 0 voix    ABSTENTION 0 voix

## **3) AVENANT N° 2 EXTENSION RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF « RUE DE LA RESISTANCE » ET « MADURAN »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une extension du réseau d'assainissement collectif « Chemin de Malacart » et de 4 branchements supplémentaires « Maduran Nord » non prévus lors du projet et de la suppression du versement de l'avance conformément au marché public, il est nécessaire d'établir un avenant. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

POUR 16 voix    CONTRE 0 voix    ABSTENTION 0 voix

## **4) TARIF CONCESSION CIMETIERE 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 1983, le prix du m2 pour 50 ans pour une concession cimetière n'a pas été revu. Il est actuellement à 15,50 € le m2. Il propose de revoir ce tarif. Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier le tarif à 20 € le m2 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

POUR 16 voix    CONTRE 0 voix    ABSTENTION 0 voix

## **5) AMENAGEMENT DU CIMETIERE – FONDS DE CONCOURS DE LA CAB**

Monsieur le Maire informe de la possibilité de déposer une demande de fonds de concours auprès de la C.A.B. pour l'aménagement du cimetière et de ses abords. Il demande de